

La société de surveillance est-elle en train de se mettre en place dans notre département ?

La Ligue des Droits de l'Homme s'interroge à ce sujet à l'occasion, de la décision d'armer les agents municipaux de l'Isle-Jourdain



La société de surveillance est-elle en train de se mettre en place dans notre département ?

La récente annonce d'un armement de la Police Municipale à L'Isle-Jourdain surprend la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) du Gers. Tout d'abord, la LDH s'interroge sur les raisons justifiant cette décision du conseil municipal. Est-ce une improvisation locale justifiée par des chiffres que nous aimerions alors connaître et étudier ? L'argument avancé sur le "port de l'uniforme" qui augmenterait les risques d'agressions d'agents nous semble complètement aberrant ! Dans ce cas-là pourquoi ne pas équiper les pompiers d'armes ? Cela signifie-t-il que la gendarmerie nationale ne peut remplir toutes ses missions ? Est-ce dans une volonté de dissuader le public que d'afficher le port d'une arme ? Bref, tout cela semble improvisé.

Le port d'arme suscite chez le citoyen un sentiment de peur plus important qu'un sentiment de sécurité, et éloigne encore un peu plus les gardiens de la paix de la population. Les missions de la police municipale sont d'assurer le maintien de l'ordre, la prévention, la sécurité et la tranquillité de la population : la proximité avec la population est nécessaire afin de créer un lien de confiance, de la réassurance.

Renforcer l'éducation, la prévention, la police de proximité nous semble des mesures bien plus adaptées afin d'œuvrer pour une société plus pacifiée.

Puis, sur une éventuelle tendance départementale suite au vote de la loi Sécurité Globale, il serait plus clair que de connaître les intentions des autorités. La LDH a fortement critiqué la loi Sécurité Globale tant ses atteintes aux libertés publiques sont manifestes.

Dans une société qui, de loi en loi, impose un 'Tous surveillés, tous surveillants', la décision lisloise tente de remettre la question de la sécurité sur le devant de la scène et ainsi occulterait les véritables difficultés que vivent les citoyens gersois. Il nous faudrait connaître les résultats d'expériences similaires gersois pour évaluer si une telle politique a des effets positifs ou pas. Enfin sur la vidéo-surveillance, corollaire habituel de la politique du soupçon des citoyens, rappelons son inefficacité. Tout pouvoir cherche à surveiller les citoyens : d'une surveillance artisanale, nous sommes passés à une surveillance industrielle ; aujourd'hui le numérique permet le contrôle de l'ensemble des individus. Ainsi les images capturées par les systèmes de vidéo-surveillance peuvent se connecter à des systèmes de reconnaissance faciale et permettent l'identification en temps réel à l'insu des citoyens. Le seul "atout" de ces systèmes étant bien de satisfaire, à des coûts prohibitifs, le besoin de sécurité d'une partie de la population peu soucieuse de sa liberté.

Disproportionnée, sans raisons, sans rappel que le véritable enjeu est la prévention, la décision de la municipalité de l'Isle-Jourdain nous permet d'aborder toutes ces questions. C'est pourquoi la LDH du Gers va demander un rendez-vous aux autorités préfectorales pour comprendre si "la société de surveillance" s'installe dans le Gers.

Est-ce que les citoyens sont plus en sécurité avec une police municipale armée et des systèmes de vidéo-surveillance installés ? Il est nécessaire d'évoquer publiquement l'étreinte de l'emprise sécuritaire sur le citoyen au détriment de son droit de vivre sans être menacé, notamment par le pouvoir politique, dans l'exercice de ses libertés.

Notre démarche cherche donc à éviter que la sécurité soit un seul sujet de communication démagogique aux dépens d'un maintien de l'ordre public, mais aussi de nos principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... »

Art. 1^{er} Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948)

